



Verrières-le-Buisson

## **APPEL A CANDIDATURES POUR 4 RESIDENCES-MISSIONS 2022/2023**

dans le cadre de la préfiguration du  
**Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) des villes  
d'Antony, Massy et Verrières-le-Buisson**

**VILLE D'ANTONY (92) : résidence-mission Bande dessinée**

**VILLE DE MASSY (91): résidence-mission Dessin et résidence-  
mission Arts de l'espace**

**VILLE DE VERRIERES LE BUISSON (91) : résidence-mission Arts  
plastiques**

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible. Elle contribue à la formation de la personnalité en ce qu'elle constitue un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun, quel que soit son âge. Elle intègre aussi bien les enseignements obligatoires et optionnels que les dispositifs nationaux, régionaux, départementaux et locaux d'activités et de formation déjà existants en matière d'art et de culture. Elle s'appuie sur les œuvres et la présence d'artistes, sur l'offre et les ressources des structures culturelles professionnelles. Elle s'inscrit dans les différents temps des enfants, des jeunes et du public en général.

Le Contrat local d'éducation artistique (CLEA) entend susciter la proposition de nouvelles formes d'intervention, complémentaires aux actions déjà menées, favorisant ainsi un objectif de généralisation à tous les publics, condition d'une démocratisation culturelle avérée, et un objectif de dynamisation du territoire concerné.

C'est ainsi que les villes d'Antony, Massy et Verrières-le-Buisson ainsi que les autres parties concernées conviennent de s'engager dans une démarche partenariale. Pour ce faire, les partenaires signataires décident, d'une part, de fédérer leurs énergies et leurs moyens en s'engageant sur la base d'une coopération et, d'autre part, de mobiliser des moyens nouveaux permettant un accroissement significatif de la présence artistique mobilisée à des fins éducatives.

Le socle commun de cette édition 2022-2023 se fondera sur la notion très largement entendue de « **bassin de vie** ». Ce prisme permettra d'aborder les multiples problématiques constitutives et interdépendantes de ces territoires en mouvement et en rapprochement (géographiques, urbanistiques, environnementales, sociales, économiques) ainsi que les nombreux enjeux sous-jacents comme la mobilité, l'habitat, les

dynamiques citoyennes, les fractures culturelles, intergénérationnelles et numériques... Il permet de travailler sur ce qui relie ces trois communes qui souhaitent faire territoire ensemble, et de les relier plus encore par un CLEA partagé. Cette intention est d'autant plus marquante qu'elle concerne des villes qui n'appartiennent pas aux mêmes départements ni aux mêmes intercommunalités.

Le CLEA est un outil à dépasser les frontières, se réunir entre communes d'un même bassin de vie pour accompagner les habitants dans la découverte d'une offre culturelle complémentaire sur les trois communes à laquelle ils sont invités à participer. Ces enjeux se déclineront sur l'ensemble du territoire constitué des trois villes.

## **Thématique commune aux 4 résidences-missions : la Matière.**

Une résidence-mission pour un artiste ou collectif autour de la matière, pour explorer et développer la réflexion autour du « faire » dans l'art en proposant une approche sensible et cognitive de l'art, fondée sur l'expérience multi-sensorielle.

Ce thème de la Matière permet par ailleurs d'inscrire le CLEA dans les actions de préfiguration que les villes mènent ou s'approprient à mener avec le Centre Pompidou qui doit ouvrir en 2025 à Massy son Pôle de création et de conservation, pôle qui accueillera les réserves du Centre Pompidou, les ateliers de restauration/conservation et un lieu ouvert au public. La matière, les matériaux, leur manipulation/transformation par le geste de création, leurs propriétés et donc aussi le lien aux sciences sont autant de sujets que nous souhaitons voir abordés par les artistes ou les collectifs en résidence mission.

### **1 - Résidence mission Bande dessinée / Ville d'Antony**

**Commanditaires** : Ville d'Antony – Direction de la culture

**Candidats** : Auteur ou autrice de bande dessinée.

#### **Cadre de la résidence-mission :**

**Cet appel à candidature s'intègre dans le projet « Des Bulles dans la ville » que la ville d'Antony mène depuis plusieurs années.** Créé en 2002, ce festival est né de l'initiative commune de la médiathèque Anne Fontaine et de Vincent Henry, journaliste de bande dessinée et fondateur de la maison d'édition La Boîte à Bulles.

Biennale à ses débuts, le festival devient une manifestation culturelle régulière en 2008 avec pour dessein de faire découvrir l'univers riche et varié de la bande dessinée. Une thématique est choisie chaque année, prétexte à éduquer le regard public sur cet art graphique qui s'émancipe du format album traditionnel, qui invente de nouvelles formes, qui aborde de nouveaux domaines en se mélangeant à d'autres expressions artistiques.

Ce festival propose des expositions temporaires de planches originales, engage à prendre connaissance des grandes tendances à travers une sélection bibliographique, favorise la rencontre avec des auteurs de styles et techniques divers.

Il s'est enrichi depuis 2010 de résidences d'auteur avec pour objectifs de soutenir un/une jeune auteur/autrice de bande dessinée émergent/e, publié/e par un éditeur indépendant, pour qui la résidence constitue une aide financière indispensable, un contact avec un nouveau public et une source d'inspiration ; de sensibiliser la population locale aux processus de création à travers des ateliers de pratique et de rencontres, et d'ancrer le festival durablement dans la vie de la commune.

La résidence-mission permet d'élargir l'impact du festival à travers de nombreux ateliers de créations, de rencontres, de travail de médiation et de travailler avec **un/une auteur/autrice émergent.e ou plus expérimenté/e.**

Le thème choisi pour 2023 est « BD et sciences » : comment la bande dessinée s'empare de l'exploration, de la matière scientifique ?

La résidence-mission se déroulera auprès de publics variés dans plusieurs quartiers de la ville d'Antony. Elle pourra également être implantée directement dans un établissement scolaire de premier niveau, afin de permettre un déploiement privilégié auprès des différentes classes de cette école. La ville d'Antony compte 17 groupes scolaires accueillant plus de 6000 élèves en maternelle et élémentaire, 6 collèges, 2 lycées généraux et 1 lycée professionnel.

L'artiste résident.e réalisera la plaquette du concours de BD que la ville organise chaque année qui comporte la création de 18 vignettes dont les participants peuvent s'emparer pour créer leur propre BD. Ce concours est ouvert aux franciliens sans limite d'âge et représente un vrai temps fort pour les bédéastes amateurs du territoire. L'artiste résident.e animera des ateliers d'aide au concours dans les médiathèques pour le grand public.

### **Domaine – Bande dessinée**

**Une résidence-mission pour explorer la richesse de la bande dessinée, s'approprier sa matière, ses codes et développer une démarche artistique.**

Art narratif majeur du XX<sup>e</sup> siècle, la bande dessinée, « ce mode d'expression – qui, par le truchement de la matière, allie, dans l'image, l'écriture de l'espace et du temps à celle de la narration » continue de franchir de nouveaux espaces et conquérir de nouveaux publics. Bien souvent un des premiers contacts des jeunes avec la lecture autonome, cet art, alliant écriture et dessin, sort des sentiers académiques et mérite toutes attentions. Par sa matière hybride, la bande dessinée permet d'explorer deux grandes passions humaines, la fiction et la représentation. Puisant sa matière première dans des champs de plus en plus vastes, elle explore de nouvelles façons de raconter notre présent et notre passé, usant de ses vertus de synthèse et de pédagogie.

Contribuer à la découverte de la matière bande dessinée et accompagner la pratique de cet art multiple entre littérature et arts plastiques est l'objectif de la Ville d'Antony dans la continuité du travail engagé dans le cadre de son festival de bande dessinée « Des Bulles dans la ville »

**Pour plus d'informations - Pour la ville d'Antony**

**Xavier ROY ou Laure BROMET 01 40 96 72 82**



## **2 - Résidence mission Arts de l'espace / Ville de Massy**

**Commanditaires** : Ville de Massy – Direction des affaires culturelles

**Candidats** : Artistes professionnels plasticiens, designers, architectes, paysagistes, scénographes...

### **Cadre de la résidence-mission :**

**Cet appel à candidature concerne une des deux résidences-missions d'artistes qui se déroulera sur la ville de Massy, s'inscrivant dans le champ artistique des arts de l'espace et qui sera mise en œuvre à partir de décembre 2022.** La résidence est intégrée aux projets artistiques et culturels développés par la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Massy, pilote du projet.

Massy est une ville phare en Essonne grâce notamment à sa desserte en matière d'infrastructures de transport (gare TGV, 2 gares RER, autoroutes...). Porte Sud du Grand Paris, elle bénéficiera à partir de 2027 de la ligne 18 du GPE avec 2 gares la reliant à Versailles, Orly et Antony. Massy est une ville de près de 55 000 habitants en développement constant. Une politique d'aménagement et de renouvellement de l'espace urbain, ambitieuse et volontariste, se poursuit depuis plusieurs années. Des quartiers sont nés comme le quartier Atlantis ou Vilgénis.

Sur le quartier Opéra, le Pôle culturel Massy Opéra poursuit sa transformation avec en 2024 l'ouverture d'un nouveau conservatoire en face de l'Opéra, celle de la médiathèque Cocteau rénovée la même année et du Cinémassy - cinéma art et essai - également en court de rénovation qui doit rouvrir à l'été 2022.

La ville accueillera également en 2025 *la Fabrique de l'art*, pôle francilien de création et de conservation du Centre Pompidou, qui abritera les réserves du Centre Pompidou (120 000 œuvres), les ateliers de restauration et conservation et un espace de 2500m<sup>2</sup> ouvert au public. La culture est un axe fort pour l'équipe municipale : au pôle culturel Massy Opéra qui intègre également une SMAC, Paul B, une seconde médiathèque est installée dans le quartier de Villaine et fonctionne en réseau avec la médiathèque Cocteau, un cinéma multiplexe de 9 salles a ouvert en 2017 avec un centre des congrès et plus de 100 associations culturelles sont actives sur la ville. Proche du Plateau de Saclay, l'équipe municipale est attentive au développement des liens avec le monde de la recherche, l'université Paris Saclay et les grandes écoles et porte un regard attentif à la culture scientifique. Si Massy continue à se construire, la ville est attentive à son environnement avec plus de 160 hectares d'espaces verts dont le parc naturel de Vilgénis qui a rouvert en 2018. Avec par ailleurs 28 groupes scolaires, bientôt un 4ème collège et 3 lycées, l'éducation est une priorité.

1er pôle économique de l'Essonne avec de grandes entreprises comme Carrefour France, le nombre d'emplois du secteur privé est en hausse constante à Massy. C'est une ville dynamique et la jeunesse y est très fortement représentée. Cette profonde mutation urbaine continue n'est pas sans questionner sa population et révéler les contrastes forts que l'on y trouve : socialement très diversifiée, avec 40% de moins de 30 ans, deux quartiers prioritaires, un taux de pauvreté de près de 15%, Massy a de nombreux défis à relever et notamment pour la jeunesse. Elle fait partie de la communauté d'agglomération Paris Saclay avec la ville de Verrières-le-Buisson. Désireuse de renforcer les coopérations qui existent déjà avec les villes limitrophes de Verrières-le-Buisson et Antony, vécues au quotidien par les habitants (emplois, transports, fréquentation de lieux culturels, de commerces et marchés, scolarité...) pour offrir une offre toujours plus diversifiée aux habitants et développer des projets ambitieux, la ville de Massy a souhaité élargir le périmètre du CLEA dans lequel elle s'inscrit avec la DRAC et l'Education Nationale depuis 2016, sous différentes conventions renouvelées.

## **Domaine – Art de l'Espace**

### **Une résidence-mission pour explorer et développer la réflexion autour du « faire » dans l'art en proposant une approche sensible et cognitive.**

Dans la variation des matières se combinent la recherche esthétique et le sens qui participent du processus conduisant à la création. L'émerveillement fait face à une poésie narrative directe par laquelle le. la plasticien.ne projette sa stratégie de construction en élaborant un plan qui lui assure un contexte favorable au développement de son intention. Malgré la stratégie mise en œuvre, les phases d'expérimentation viennent pourtant régulièrement interroger son habileté à rendre compte des idées qu'il.elle développe car entrer dans l'art par la **matière** est forcément complexe. Dans une perspective dynamique et concrète, la **matière** devient un corps plastique transformable, une matière-matériau définissable en tant que manière d'être modulable qui invite « faiseurs » à percevoir et observateurs à voir autrement La **matière** en tant que médium perceptible, sensible et dynamique de telle sorte qu'elle puisse inclure des qualités opposées comme le très mince et l'incassable ou encore le léger et le résistant afin que l'art apparaisse comme « la résultante ou la rencontre de deux facteurs opposés, et par voie de conséquence complémentaires, la matière et la forme » Méredieux – 2004.

## **3 - Résidence mission Dessin / Ville de Massy**

**Commanditaires** : Ville de Massy – Direction des affaires culturelles

**Candidats** : Artistes professionnels, pratiquant le dessin sous une forme contemporaine s'appliquant aux grands domaines des arts appliqués à l'édition, le graphisme, la scénographie et les arts de l'espace.

## Domaine - Dessin

### **Une résidence-mission pour explorer et développer la réflexion autour du « faire » dans l'art en proposant une approche sensible et cognitive.**

Entrer dans l'art par le **dessin** peut paraître tout à la fois ludique et difficile. Choisir un sujet ou déterminer un contenu impose de définir des enjeux où l'imprécis comme l'abandon au « dessin libre » se combinent dans une perspective dynamique et concrète. La pratique devient alors le support de l'expression, une matière à créer des univers impalpables qui font émerger la puissance des imaginaires en poussant « faiseurs » et observateurs à voir autrement. Rarement plus présent qu'aujourd'hui, le **dessin** s'impose comme un langage fondamentalement ouvert dont les ressorts principaux oscillent entre l'observation minutieuse et l'imagination débridée, la notation la plus précise et l'invention la plus libre, la narration, l'observation objective et la fantaisie onirique.

En puisant son origine dans le mot dessein, c'est-à-dire projet, c'est à cet endroit que Massy souhaite accompagner la pratique du **dessin**. Entièrement tournée vers la recherche et l'exploration, la ville de Massy se donne pour objectif de présenter le dessin comme la base de nombreux métiers artistiques (animation, architecture, design, jeu vidéo, stylisme, graphisme...) afin de participer activement à la nécessaire construction des outils du savoir contemporain.

### Pour plus d'informations - Pour la ville de Massy

Hélène LE GOFF 01.69.75.42.63

Karine POMMELET 01 .69.75.42.76



## **4 - Résidence-mission Arts plastiques / Ville de Verrières-le-Buisson**

**Commanditaires** : Ville de Verrières-le-Buisson – Direction des affaires culturelles

**Candidat** : artistes plasticien.ne.s

### Cadre de la résidence-mission :

**Cet appel à candidature concerne la résidence-mission d'artistes qui se déroulera sur la ville de Verrières-le-Buisson, s'inscrivant dans le champ artistique des arts plastiques et de l'espace et qui sera mise en œuvre à partir de décembre 2022.** La résidence est intégrée aux projets artistiques et culturels développés par la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Verrières-le-Buisson, pilote du projet.

La ville de Verrières-le-Buisson en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France et l'académie de Versailles a souhaité s'engager dans la mise en œuvre d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA). Elle s'appuie pour cela sur la collaboration des structures culturelles du territoire. Cette dynamique s'inscrit dans un appel à candidatures pour une résidence-mission d'un artiste ou d'un collectif d'artistes s'inscrivant dans les domaines des arts plastiques pour la saison 2022/2023, agrémentées d'un parcours artistique et culturel pour les participants et plus largement pour tous.les Verriérois.ses.

Dans ce cadre, cet appel à candidature concerne une résidence-mission s'inscrivant dans le champ artistique des arts plastiques et qui est appelée à être mise en œuvre à partir de décembre 2022. La résidence est intégrée aux projets artistiques et culturels développés par la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Verrières-le-Buisson, pilote de cette résidence-mission. Nous recherchons des projets pouvant éventuellement donner lieu à une extension de la résidence-mission par une création dans l'espace public.

La ville de Verrières-le-Buisson est très engagée pour faire progresser la sensibilisation aux arts plastiques

auprès de tous les publics, notamment en milieu scolaire, au côté d'acteurs de terrain : artistes, responsables et équipes des structures culturelles, chefs d'établissements scolaires, enseignants, centres de loisirs, etc. Ces partenaires représentent des leviers d'action qu'il convient de coordonner et d'harmoniser localement afin de réussir la mise en place d'une démarche d'éducation artistique à l'échelle de la ville.

La Ville souhaite créer des projets artistiques et culturels pour et avec les habitants sur un ou plusieurs de ses quartiers et les accompagner pour qu'ils se saisissent des enjeux sociétaux sans cesse questionnés par l'art et les artistes et de l'opportunité d'émancipation que cela représente. La résidence-mission aura donc pour objet et pour site de réalisation, un ou plusieurs quartiers de la ville de Verrières. Elle pourra cependant être implantée directement dans un établissement scolaire du premier degré afin de permettre un déploiement privilégié auprès des jeunes publics.

La Ville compte 4 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires publiques qui regroupent environ 1 200 enfants, 2 écoles privées regroupant 400 enfants et un collège de 600 élèves.

La ville de Verrières est une ville-arboretum possédant de nombreux parcs et espaces verts issus de son histoire fortement liée à celle de la société et famille de Vilmorin, implantée à Verrières entre 1815 et les années 1960. En effet, la société possédait de nombreux espaces de recherches et de plantations au sein même de la ville, certains de ces espaces sont restés préservés jusqu'à aujourd'hui. Aussi, à quelques kilomètres de Paris, Verrières-le-Buisson a su garder son esprit « village » avec un cadre de vie verdoyant.

## **Domaine - Arts plastiques**

La ville de Verrières a choisi pour thématique les arts plastiques axés sur l'art dans l'espace public à travers toutes ses formes et techniques.

Il est attendu que le(s) artiste(s) propose(nt) grâce à cet art éphémère une sensibilisation au territoire et l'environnement local par une approche de la création éphémère in situ. La démarche doit permettre de questionner le rapport à l'espace public, à l'espace partagé, aux espaces de vie comme lieu de cohésion sociale.

Le projet doit pouvoir infuser sur l'ensemble du territoire de la ville mais sera particulièrement orienté vers le public scolaire.

**Pour plus d'informations - Pour la ville de Verrières-le-Buisson**

**Agnès TAN-HAM 01 69 53 78 01**

**Cécile DUPARQUE 01 69 53 78 18**

**[affairesculturelles@verrieres-le-buisson.fr](mailto:affairesculturelles@verrieres-le-buisson.fr)**



**Verrières-le-Buisson**

## **Définition de la résidence-mission**

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants, de jeunes, voire d'adultes. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion des œuvres déjà accomplies et disponibles, dans un calendrier à co-construire.

**La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production propre à l'artiste, ni commande d'œuvre.**

Pour autant, le projet n'exclut évidemment pas la possibilité de production d'œuvres dans le cadre de la démarche spécifique proposée par le CLEA avec les publics des structures partenaires du projet.

Pour l'artiste résident, il s'agit de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la

recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation).

Cette mise en évidence s'appuie sur :

- Des formes d'intervention ou d'actions très variées.
- Des parcours de spectateurs construits sur la base de proposition de l'artiste en lien avec les structures de diffusion du territoire.
- La production d'une trace pouvant être conservée par les acteurs du CLEA au-delà des limites de l'action.
- Des actions de formation à destination des professionnels du territoire.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes issues des services municipaux, de l'éducation, de la jeunesse, des espaces de proximité, des associations de quartiers, des établissements scolaires tous degrés confondus, intervenant sur le territoire et désireuses de s'inscrire dans ce projet. Elles sont aussi préparées avec les équipes des structures culturelles concernées par le CLEA.

Ces actions ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes d'explorer de nouveaux supports d'expression.

Ces actions peuvent avoir lieu au sein des établissements scolaires, des centres sociaux et culturels, des centres de loisirs, des structures culturelles, ainsi que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste résident.e et à ses partenaires locaux.

L'artiste prendra appui sur la thématique pour définir les objectifs opérationnels de son projet et leurs modalités d'évaluation.

### **Parcours artistique et culturel**

L'artiste ou collectif d'artiste retenu aidera la DAC du territoire à élaborer un parcours artistique et culturel autour de la thématique de la résidence-mission à destination des différents publics du territoire.

Ce parcours comprendra des sorties culturelles dans des lieux dédiés à la thématique de la résidence-mission, des rencontres avec d'autres artistes, des conférences, des ateliers etc... qui pourront être menés par d'autres artistes ou professionnels.

Il pourra proposer un choix d'œuvres appartenant à sa production ou à celui d'autres artistes de son champ dont il considère qu'elles participent à son projet de résidence-mission. Les partenaires s'engageront à en diffuser au minimum une durant la saison 2022/2023 dont le coût TTC sera à définir avec la ville de Massy.

### **Enjeux et objectifs**

Le contrat local d'éducation artistique est à considérer comme une démarche de politique culturelle dont les résultats doivent irriguer les démarches actives des populations du territoire. Il doit laisser des traces, dans la durée, installer des processus d'intelligence collective qui feront sens pour chaque partenaire impliqué.

Les objectifs à la mise en place du CLEA sont :

- Permettre au public visé de percevoir les enjeux de questions de société à travers une expérience artistique et culturelle.
- Développer l'esprit critique par le biais de la discussion, l'analyse des ressentis, la perception des relations entre les membres d'un ensemble.

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la découverte des processus de création.
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle permettant aux publics visés d'appréhender l'acte artistique et comment il s'insère dans une réflexion plus globale sur la ville.
- Permettre au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale à travers la pratique artistique et de découverte des processus de création de l'artiste tout en explorant la transformation de leur ville, de leurs quartiers, les enjeux qui y sont liés et qui les concernent directement.
- Faire évoluer, par la création, l'image des lieux et renouveler ainsi leur attractivité.
- Aboutir à la production d'une trace significative liée au geste artistique.
- Mettre en évidence pour les publics l'existence d'un maillage de lieux ressources dans leur environnement proche notamment par la construction de parcours du spectateur.
- Contribuer dans le cadre de ses moyens au développement culturel et artistique du territoire local.
- Tendre à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et contribuer au développement culturel et artistique du territoire.

## Déroulement

Au cours du premier mois de résidence, l'artiste résident.e rencontre les différentes équipes qui le souhaitent. Il peut s'agir aussi de professionnels de l'action sociale, de la politique de la ville, de la culture, de l'enfance et de la jeunesse. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche de l'artiste et de partager avec lui leurs réalités et leurs projets, de co-construire les actions à mettre en place et de bâtir les parcours de spectateurs.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de professionnels (animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple).

Ces professionnels sont également invités à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, aux publics qu'ils fédèrent.

Un temps de formation et d'expérience est proposé aux référents et aux équipes pédagogiques dans le cadre du « Plan De Formation » de l'Académie de Versailles. Cette journée, ateliers expériences encadrés par l'artiste ou le collectif d'artistes, est à destination des adultes référents des groupes et des équipes pédagogiques pour leur faire vivre le projet comme les publics ciblés et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs. **Sa date n'est pas encore décidée, ce sera courant janvier et la présence de chaque artiste est obligatoire.**

Au cours des trois mois suivants se déroulent les actions prévues. Il s'agit de projets artistiques qui s'inscrivent dans le projet des structures impliquées et qui chercheront à le questionner, l'interroger, voir le nourrir. Il s'agit de ces gestes artistiques évoqués précédemment et qui se conçoivent le plus souvent possible en prenant la structure d'éducation, de loisirs ou à vocation sociale pour unité de référence.

Cette présence professionnelle est également conçue en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possible ainsi que des participants volontaires.

Tout au long de ces quatre mois, l'œuvre existante de l'artiste et disponible à la diffusion est largement présentée sur le territoire. Les modes de médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

Avec les équipes de la ville, sera poursuivi l'objectif d'une collaboration et d'une mutualisation des réflexions et des actions au service de la rencontre entre objectifs artistiques et éducatifs.



## **Pilotage de la résidence-mission**

La direction des affaires culturelles de chaque ville est désignée pilote de la résidence-mission qu'elle accueille sur son territoire.

Elle a pour mission de guider les artistes résident.e.s dans leur découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail, d'organiser les répétitions et la diffusion de leurs œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1<sup>ère</sup> phase de la résidence-mission) et d'aider à la réalisation des actions (2<sup>ème</sup> phase de la résidence-mission).

Elle souhaite, pour ce faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les structures associatives et culturelles de son territoire et mettra en place pour cela un comité de pilotage.

**Le Comité de pilotage du CLEA** : il est constitué des représentants ou délégués des signataires du contrat, des DAC du territoire et des représentants des partenaires (Cf. annexe 1). Il valide les orientations générales du contrat et les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année et prend acte de son évaluation. Il se réunit une fois pour validation du projet d'action et une fois à son terme pour son évaluation.

## **Période et durée de la résidence**

La période de résidence est prévue pour une durée de 4 mois se répartissant comme suit :

- un mois d'appropriation du territoire, heures réparties entre novembre et décembre 2022
- trois mois pour la seconde phase de résidence, interventions pouvant s'étaler de janvier à avril 2023.
- une ou plusieurs restitutions des actions sont envisagées courant mai - juin 2023

## **Conditions financières et moyens mis à disposition**

L'artiste ou collectif sélectionné.e bénéficie d'une allocation de résidence de la DRAC, qui lui est reversée par la ville de Massy, d'un montant de 12.000€ (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

La ville apportera son concours à l'allocation de résidence à hauteur de 12.000 € dont 50% en nature (mise à disposition de salles, de matériel, de personnel, diffusion de l'œuvre existante et disponible de l'artiste...).

L'artiste retenu.e doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge (transports en commun et/ou carburant).

En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission restent à sa charge. Il/Elle pourra bénéficier de la cantine municipale pour sa restauration.

Le règlement de cette allocation se fera en 2 versements :

- 50 % au démarrage de l'opération à la signature de la convention avec la ville de Massy ;
- 50 % à l'issue de l'opération, sur attestation de service fait signée par la ville de Massy sur avis du Comité de pilotage.

## **Cadre juridique**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des structures culturelles et de chaque artiste accueilli.e sera signé avant le début de la résidence.

## Candidature

Peuvent faire acte de candidature tous-tes artiste professionnel.le.s résidant en France.

Chaque artiste candidat doit avoir à son actif une production artistique conséquente, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. **Il doit en effet être en capacité de s'engager dans la durée pour 4 mois sur la résidence-mission** (pas nécessairement en continu). L'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

### Les éléments à fournir sont :

- une note d'intention présentant les orientations du projet proposé. Elle prendra appui sur la thématique pour décliner des objectifs opérationnels.
- un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques.
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat.e et de sa production existante, ainsi que le calendrier de diffusion de ses œuvres.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **2 septembre 2022 au plus tard, 18h délai de rigueur** par envoi électronique aux adresses suivantes :

## ANTONY

[xavier.roy@ville-antony.fr](mailto:xavier.roy@ville-antony.fr)

[laure.bromet@ville-antony.fr](mailto:laure.bromet@ville-antony.fr)

[antoine.rimbert@ville-antony.fr](mailto:antoine.rimbert@ville-antony.fr)

**Direction de la culture - Projet CLEA**

**Hôtel de ville - BP60086**

**92161 Antony cedex**

## MASSY

[k.pommelet@mairie-massy.fr](mailto:k.pommelet@mairie-massy.fr)

[h.legoff@mairie-massy.fr](mailto:h.legoff@mairie-massy.fr)

[c.pirson@mairie-massy.fr](mailto:c.pirson@mairie-massy.fr)

[p.oilier@mairie-massy.fr](mailto:p.oilier@mairie-massy.fr)

**Direction des affaires culturelles - Projet CLEA**

**4 place Victor Schoelcher**

**91300 Massy**

## VERRIERES LE BUISSON

[concours@verrieres-le-buisson.fr](mailto:concours@verrieres-le-buisson.fr)

**Direction des affaires culturelles - Projet CLEA**

**Hôtel de ville**

**Place Charles de Gaulle**

**91 370 Verrières-le-Buisson**

Le dossier artistique est à proposer sous format informatique. **Tout dossier incomplet ou hors délai ne**

**pourra être retenu.**

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

Les éléments transmis par les candidat.e.s non retenu.e.s seront restitués sur simple demande.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des villes d'Antony, de Verrières-le-Buisson et de Massy et notamment les DAC et de la DRAC Ile-de-France.

Trois candidat.e.s maximum seront sélectionné.e.s pour chaque résidence-mission. **Ils/Elles en seront informé.e.s le 7 octobre au plus tard et ensuite reçu.e.s par le comité de pilotage le 14 octobre 2022. Ils/Elles devront transmettre un RIB en amont de l'audition.**

Les 2 candidat.e.s non sélectionné.e.s par résidence-mission percevront une indemnité de 500 €. Il est donc impératif que l'artiste soit disponible à cette date (un.e candidat.e non disponible ne pourra être sélectionné.e).

Le résultat de la sélection est communiqué par courrier au plus tard le **21 octobre 2022**. Les différentes candidatures reçues seront examinées suivant les modalités qui leur paraîtront appropriées (cf. annexe 2, fiche d'évaluation des projets).

### **ANNEXE 1 : Composition du comité opérationnel pour chaque ville et du comité de pilotage pour l'ensemble du CLEA**

#### Le comité opérationnel

Le comité opérationnel est constitué par ville d'accueil d'une ou plusieurs résidence-missions. Il est constitué de représentants des signataires du contrat et des partenaires susceptibles de mobiliser des acteurs pour chaque résidence :

#### Pour l'Etat

- Le directeur de la DRAC d'Ile-de-France ou un.e représentant.e.
- La déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère technique du recteur ou son représentant.
- Le directeur des services départementaux de l'Education nationale ou un.e représentant.e.

#### Pour la ville d'Antony

- Le maire ou le/la ou les élu.e.s délégué.e.s représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
- Le directeur des affaires culturelles et/ou son adjointe.
- La directrice de la médiathèque et/ou son adjointe
- Le référent BD de la médiathèque.
- la directrice de l'éducation ou un.e représentant.e et ou les chef.fe.s d'établissement scolaire qui accueilleront la résidence.
- Les DAC des villes de Massy et de Verrières-le-Buisson.

### **Pour la ville de Massy**

- Le maire ou le/la ou les élu.e.s délégué.e.s représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
- La directrice des affaires culturelles.
- La responsable du développement des arts visuels.
- La responsable de l'action culturelle du réseau des médiathèques.
- La directrice de l'éducation ou un.e représentant.e et ou les chef.fe.s d'établissement scolaire qui accueilleront la résidence.
- La directrice de la jeunesse et de la cohésion sociale ou un.e représentant.e.
- Les DAC des villes d'Antony et de Verrières-le-Buisson.

### **Pour la ville de Verrières le Buisson**

- Le maire ou le/la ou les élu.e.s délégué.e.s représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
- La directrice des affaires culturelles et/ou son adjointe.
- La responsable de la vie scolaire et ou les chef.fe.s d'établissement scolaire qui accueilleront la résidence.
- Les DAC des villes d'Antony et de Massy

### Le comité de pilotage

Un Comité de pilotage est constitué de représentants des signataires du contrat et des partenaires susceptibles de mobiliser des acteurs :

### **Pour l'Etat**

- Le directeur de la DRAC d'Ile-de-France ou son représentant.
- La déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère technique du recteur ou son représentant.
- Le directeur des services départementaux de l'Education nationale ou son représentant.

### **Pour la ville d'Antony**

- Le maire ou les élus délégués représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
- Le directeur des affaires culturelles et/ou son adjointe.
- Le référent BD de la médiathèque.
- La directrice de l'éducation ou un représentant.
- La directrice de la cohésion sociale ou un représentant.

### **Pour la ville de Massy**

- Le maire ou les élus délégués représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
- La directrice de l'action culturelle et/ou son adjoint.
- Le responsable du développement des arts visuels.
- La directrice de l'éducation ou un représentant.
- La directrice de la jeunesse et de la cohésion sociale ou un représentant.
- La responsable de l'action culturelle du réseau des médiathèques.

### **Pour la ville de Verrières-le-Buisson**

- Le maire ou le/la ou les élu.e.s délégué.e.s représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
- La directrice des affaires culturelles et/ou son adjointe.
- Le médiateur culturel.
- La responsable de la vie scolaire et ou les chef.fe.s d'établissement scolaire qui accueilleront la résidence.

- Les DAC des villes d'Antony et de Massy

## **ANNEXE 2 : Grille d'évaluation des projets**

<b>Critères</b>	<b>Notation (sur 100)</b>
- Respect de la thématique	20
- Intérêt et clarté du projet artistique présenté	20
- Formes et qualité des propositions d'intervention	20
- Qualité et pertinence des propositions artistiques complémentaires	15
- Expérience pédagogique de l'intervenant.e	15